



Le Voyacais



MARS 2021



L'édito

Le patrimoine sensoriel des campagnes protégé par une loi ! Dans le contexte actuel, elle présente des vertus bucoliques et apaisantes tout à fait bienvenues.

Ces dernières années le chant du coq, le tintement des cloches, le braiement de l'âne, l'odeur du fumier ou des poulaillers, les coassements de batraciens (autant de bruits et d'effluves qui font partie intégrante de la vie rurale), ont donné lieu à de nombreux conflits de voisinage, dont les médias se sont fait l'écho. Mais si on touche à cela, on touche aux réalités rurales.

Pour éviter cela, la loi visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises a été adoptée par le Parlement le 29 janvier 2021. Concrètement, la loi ne définit pas clairement où le cheval peut déposer son crottin, ni dans quelles situations le coq a le droit de chanter, mais elle confie à chaque

service régional de l'inventaire la mission d'élaborer une carte d'identité des territoires ruraux, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs locaux participant à la vie et à l'animation de ceux-ci.

Les élus locaux pourront ainsi s'appuyer sur cette carte d'identité pour désamorcer les conflits de voisinage.

Le coq pourra donc continuer de chanter sur le tas de fumier, les vaches meugler, les cloches de l'église sonner, sans risques de créer de l'animosité dans les villages.

Nos territoires ruraux ne sont pas seulement des paysages ; ce sont aussi des sons, des odeurs, des activités et des pratiques qui font partie de notre patrimoine.

La ruralité se mérite. Ensemble, conservons-lui son caractère.

Votre Conseil Municipal

Le portrait de Lindsay Hoarau conseillère municipale

"Du haut de mes 30 ans, je m'aperçois que cela fait déjà 20 ans que mes parents ont posé nos valises à Vouhé. Après être partie seulement quelques années, c'est avec mon mari, en 2014, que nous y avons acheté une maison Chemin Rochelais.

Cet endroit qui me semblait tellement loin de la ville à l'époque, me semble être l'endroit le plus calme et apaisant pour nous et notre fille de 4 ans.

La curiosité et l'envie de toujours apprendre plus sur les choses qui nous entourent m'ont donné l'envie de faire partie du conseil de la mairie. Et c'est avec plaisir que j'ai accepté de faire partie des commissions communication et événements, qui je l'espère, pourront reprendre au plus vite !

Pour vous en faire connaître un peu plus sur moi, depuis maintenant 4 années, je suis assistante d'éducation au collège d'Aigrefeuille d'Aunis.

De plus, je suis également à mon compte avec ma petite entreprise nommée L' & Cils. En tant que technicienne du regard, vous pouvez en profiter pour vous refaire une beauté. Une fois par mois, par trimestre,... À chacune ses envies !"



La Mairie

L'agence postale

7 rue de la Mairie
17700 Vouhé

Tél : 05 46 68 96 16

mairie.vouhe17@orange.fr

Www.vouhe17.fr

Horaires

Mardi, Mercredi, Vendredi

14h30—18h30

Samedi 9h30—12h30

Les numéros d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

européen : 112

Samu : 15

Police /Gendarmerie : 17

Sapeurs-pompiers : 18

Secours en mer : 196

Urgence aéronautique 191

Numéro d'urgence

pour les personnes sourdes
et malentendantes : 114



Le Voyacais

Formation aux gestes de premiers secours

C'est à l'initiative d'Hervé Darjo, conseiller municipal et pompier de métier, que la première formation aux gestes de premiers secours s'est déroulée dans la salle des fêtes de Vouhé le samedi 13 février 2021.

Elle a été dispensée par un formateur de l'association des sauveteurs en mer (SNSM) qui a eu la tâche d'expliquer comment ré-

agir et quels gestes adopter en cas d'urgence.

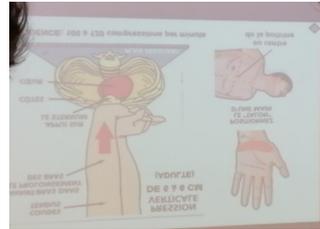
8 participants de tous âges ont donc appris à se servir d'un défibrillateur, à faire un massage cardiaque sur les adultes et sur les enfants, à appliquer la méthode Heimlich en cas d'étouffement, entre autre.

Savoir comment protéger, alerter et agir rapidement

en cas d'urgence permet d'augmenter significativement les chances pour les victimes, d'autant plus dans nos villages de campagne éloignés des centres de secours.

Nous pouvons donc compter aujourd'hui 8 maillons supplémentaires dans la chaîne de secours dans notre village.

Bravo à tous !



Une nouvelle assurance pour la Mairie

Toutes les collectivités doivent être protégées par une assurance « collectivités ».

Cette assurance comporte différents volets :

La responsabilité civile qui garantit les conséquences financières des dommages causés aux tiers par la collectivité ou ses agents, ses élus, ses ouvrages ou ses biens.

La protection juridique qui garantit les litiges liés aux activités qui sont attribuées à la personne morale par les textes en vigueur. Elle prend en char-

ge une partie des frais de justice suite à d'éventuelles condamnations.

L'assurance dommages aux biens couvre les dommages subis par les biens dont la collectivité est propriétaire ou dont elle a l'usage au moment de la survenance d'un des événements assurés.

L'assurance des véhicules.

La protection fonctionnelle qui permet au maire et aux élus ayant reçu une délégation d'être garantis par la commune des conséquences pécuniaires d'une condamnation civile.

Deux sociétés d'assurances ont été contactées afin de remplacer le contrat qui liait la commune à Allianz, trop onéreux. Des devis ont été réalisés par la SMACL (Société mutuelle d'assurance des collectivités locales – groupe Crédit Agricole) et GROUPAMA.

Lors du dernier conseil municipal une présentation a été faite et le choix s'est porté sur Groupama qui propose une protection adaptée pour un coût modéré ; une opération qui fait économiser plus de 5 000 € au budget.

Le choix s'est porté sur Groupama qui propose une protection plus adaptée pour un coût modéré



Fermeture définitive de notre boulangerie

Vous avez malheureusement constaté que notre boulanger avait fermé ses portes depuis quelques jours.

L'équipe municipale se mobilise pour trouver une solution de remplacement.

La boulangerie rurale joue un rôle social, humain et culturel par la présence du magasin qui est un lieu d'échanges quotidiens pour les habitants d'une commune, puis par les nombreux services rendus à la clientèle éloignée (tournées). La disparition de la boulangerie d'une petite commune peut d'ailleurs précipiter la fin de la vie commerciale et il n'est pas rare que des municipalités œuvrent à la réouverture de boulangeries.



Réfection de l'aire de jeux

Par souci de sécurité, Monsieur le maire a décidé de ne plus donner accès, provisoirement, aux jeux pour enfants qui se situent dans le jardin de la mairie pour une remise aux normes. Des réparations ou si nécessaire un remplacement, seront effectués avant l'été.



Battues de sangliers

Des battues vont avoir lieu les samedis 13 et 27 mars à Vouhé.

Les sangliers envahissent de plus en plus de villes françaises.

Ils quittent les forêts pour arriver dans les zones urbaines. Leur population ne cesse d'augmenter (ils seraient désormais près de 3 millions en France, selon la Fédération nationale des chasseurs -FNC), et ils n'hésitent plus à errer dans les centres-villes, à la conquête de nouveaux territoires.

Pour lutter contre ce phénomène qui peut provoquer des désagréments, comme des pelouses retournées mais aussi des accidents graves sur les routes - il y en aurait 25.000 par an en France, parfois mortels – la préfecture sollicite les chasseurs afin d'effectuer ces battues.



Démarchage à domicile : petit rappel

Le démarchage à domicile est une pratique courante, qui peut parfois prendre un caractère frauduleux et délictueux : escroquerie, faux agents, repéragés en vue de commettre un cambriolage... Il est donc nécessaire d'être particulièrement vigilant.

La municipalité a réglementé cette pratique. Monsieur le maire a pris un arrêté le 31 mai 2019 obligeant au préalable les démarcheurs à s'inscrire en mairie et à fournir tous les renseignements par le biais d'un formulaire de déclaration de démarchage. Ainsi, toutes sociétés, entreprises individuelles, artisanales ou associations doivent dorénavant s'identifier auprès du secrétariat de la mairie avant de commencer la prospection.

Avant d'ouvrir votre porte la municipalité conseille aux habitants de demander la carte professionnelle et de contacter la mairie avant d'envisager toute conversation avec le vendeur.

A noter : l'inscription en mairie ne cautionne en rien la légalité de l'objet du démarchage.

Vaccination

La communauté de communes nous informe que les personnes de + 75 ans désirant se faire vacciner doivent s'inscrire en mairie, en indiquant leur nom, prénom, âge et n° de téléphone. Ces renseignements seront envoyés tous les vendredis à la communauté de commune qui gère la logistique du centre de vaccination. Une liste d'attente générale de toutes les communes sera dressée.

Fermeture de la Mairie et de l'agence postale

La mairie et l'agence postale seront fermées du mardi 30 Mars au Lundi 5 avril inclus. Réouverture Mardi 6 Avril.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Janvier 2021

Assurance collectivité

Madame Diot-Besnier Brigitte, 1er adjoint au maire, présente le dossier (voir article en page 2).

Groupama propose la meilleure offre ; il reste cependant des ajustements à réaliser sur certains montants de garanties avant de présenter un devis définitif. Le choix de cet assureur fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil.

Délégations du Conseil au Maire

Annule et remplace la délibération n° DEL_16_2020

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour, de confier à Monsieur le Maire diverses délégations.

Questions diverses

Le Maire informe le Conseil que plusieurs poids lourds de plus de 3.5T stationnent régulièrement sur les parkings de la commune et qu'il a pris un arrêté le 17 septembre 2020 portant sur le stationnement interdit des PL + 3.5t. Des procès-verbaux ont été établis et envoyés au Procureur de la République, seul habilité à recevoir ces documents et de procéder à la mise en paiement de ces PV.

Il annonce au Conseil que la boulangerie de Vouhé est fermée depuis quelques semaines; un boulanger installé sur la commune de Benon depuis peu a pris contact avec la commune afin d'évoquer un projet d'installation d'un dépôt de pain sur Vouhé. Monsieur le Maire lui a proposé un local, ce boulanger va étudier le projet et revenir vers la mairie rapidement.

Monsieur LAVERGNE Eric, 3ème adjoint au Maire, propose au Conseil qu'il souhaite procéder au recrutement d'un agent technique pour les mois d'avril à juin pour venir en aide à notre agent titulaire pendant cette période importante de taille du printemps. Le Conseil approuve cette demande.

Monsieur LELONG Vincent, Conseiller municipal, annonce au Conseil qu'il a reçu un devis d'un électricien pour la remise en conformité de l'électricité de l'église. Ce devis est important, il convient de renouveler cette demande auprès d'un ou de deux autres professionnels avant de prendre une décision.

Mme LJUTOVAC Ketisa, Conseillère Municipale, demande si une classe sera fermée par l'Education Nationale pour la rentrée 2021 et si le RPI est remis en question. Monsieur le Maire l'informe que la décision n'a pas été prise et qu'en aucun cas le fonctionnement du RPI ne sera modifié.

Monsieur BROUSSE David, Conseiller municipal, informe le Conseil qu'il a rencontré le Kinésithérapeute installé à Vouhé depuis janvier, et que celui ci est satisfait du volume de sa clientèle actuelle.

Monsieur DARJO Hervé, Conseiller municipal, explique au Conseil que la première journée de formation "Premiers secours" réalisée avec la Société SNSM le samedi 13 février 2021 s'est très bien déroulée et que cette société est prête à revenir sur la commune pour les éventuelles prochaines sessions.

Madame PROTEAU Isabelle, 2ème adjoint au Maire, demande à sa commission "jeunesse" de se réunir le mardi 2 mars 2021 à 18h30 en salle de conseil, des convocations leur seront envoyées prochainement.

Madame PEREIRA Véronique, Conseillère municipale, demande pourquoi un panneau de basket est manquant au City Stade. La réponse qui lui est faite est que ce panneau a été enlevé suite à la visite du contrôleur annuel des équipements pour non conformité, la commune doit acheter un nouveau panneau très prochainement.

*Retrouvez l'intégralité du compte rendu affiché en mairie et sur le site internet
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 16 Mars à 19h45 en salle du Conseil*